

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA 122

AVIS est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de sa séance du 2 février 2016, le règlement RCA 122, autorisant un emprunt de 2,1 M \$ pour l'acquisition et la décontamination de terrains, la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagement, ainsi que d'autres travaux connexes. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 23 mars 2016. Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 29 mars 2016.

La secrétaire d'arrondissement,
Louise Goudreault